06 72 09 69 52
hello@imi-executive-solutions.com
www.imi-executive-solutions.com

JURIDIQUE

Formation Approuver les comptes annuels d'une société – formation continue avocats (2 h 30)

Réf. a0c68e02-d336-4bdb-a39d-3b3deb588864

Maîtriser les règles et la procédure d'approbation des comptes annuels en société pour sécuriser vos conseils et vos actes.

Modalités disponibles

- Distanciel
  Durée: 2 h 30 · Formation à distance
  Lieu: À distance

Objectifs de la formation

- Identifier les étapes de la procédure d'approbation des comptes annuels
- Distinguer les règles applicables selon la forme sociale
- Repérer les irrégularités et leurs conséquences juridiques
- Rédiger une convocation et un procès-verbal d'assemblée conforme
- Conseiller un client sur l'affectation du résultat

Programme détaillé

01 Cadre juridique et acteurs de l'approbation

- Obligation d'établir et d'approuver les comptes annuels
- Rôle du dirigeant, du commissaire aux comptes et de l'assemblée
- Délais d'approbation et conséquences en cas de retard
- Documents à soumettre à l'assemblée

02 Procédure de convocation et tenue de l'assemblée

- Règles de convocation selon la forme sociale
- Ordre du jour et mentions obligatoires
- Quorum, majorité et modalités de vote
- Cas particuliers : associé unique, assemblée à distance

03 Formalisation et conséquences de l'approbation

- Rédaction du procès-verbal d'assemblée
- Affectation du résultat et distribution de dividendes
- Dépôt des comptes au greffe et publicité
- Conséquences d'une approbation irrégulière ou tardive

Compétences acquises

Maîtrise de la procédure d'approbation

Vous connaissez chaque étape, du dépôt des comptes à la publicité, et les délais applicables.

Rédaction d'actes sociaux

Vous rédigez convocations, ordres du jour et procès-verbaux conformes aux règles de forme.

Conseil en gouvernance

Vous conseillez vos clients sur l'affectation du résultat et les décisions à prendre en assemblée.

Détection des irrégularités

Vous repérez les vices de procédure et anticipez les risques de nullité.

Adaptation aux formes sociales

Vous appliquez les règles spécifiques à chaque type de société, de la SARL à la SAS.

Public et prérequis

Public visé

Avocats inscrits au tableau, Avocats en droit des sociétés, Avocats conseils de dirigeants, Avocats en contentieux commercial

Prérequis

Être avocat inscrit au tableau d'un barreau.

Informations pratiques

Durée : 2 h 30

Délai d'accès : 25 jours après la validation de la commande

Tarif : sur devis. Contactez-nous pour obtenir un devis adapté à vos besoins.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formation à distance · Supports pédagogiques · Quiz d'évaluation en fin de formation · Attestation de formation remise à l'issue

Modalités d'évaluation

Quiz d'évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation s'engage à accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap. Notre référente handicap Lorène Travaux est disponible pour étudier avec vous les adaptations pédagogiques, techniques ou logistiques nécessaires avant toute inscription. Contactez-nous : hello@imi-executive-solutions.com ou 06 72 09 69 52.

Votre conseiller en formation

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de formation.

Téléphone : 06 72 09 69 52

E-mail : hello@imi-executive-solutions.com

Organisme de formation

IMI Executive Solutions (IT MANAGEMENT INSTITUTE), 417 rue Saint-Yves, 56580 Crédin. SIRET 98459231100018.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 10296 56 auprès du préfet de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification Qualiopi : certificat n° 24FOR01684.1 délivré par QUALITIA Certification, valable du 20/08/2024 au 19/08/2027, au titre des actions de formation, des bilans de compétences et des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Fiche de la formation : https://www.imi-executive-solutions.com/formation/juridique/approuver-les-comptes-annuels-dune-societe-formation-continue-avocats-2-h-30

Programme généré le 20/11/2026.